

Paris-Saclay : comment faire évoluer le plateau sur la science, les mobilités et le logement d'ici 2035

News Tank Éducation & Recherche -
Orsay - Actualité n°446259 - Publié le 30/06/2026 à 18:04

Imprimé par - abonné # - le 03/07/2026 à 09:53



Le plateau de Saclay - © Saclay

« Paris-Saclay est un territoire stratégique pour la recherche, mais aussi un lieu de vie en devenir », déclare Grégoire de Lasteyrie, président de l'agglomération Paris-Saclay et vice-président de la Région Île-de-France en charge des transports, le 24/06/2026.

Il s'exprime à l'occasion des assises Paris-Saclay 2035, organisées par la Région Île-de-France pour réfléchir au développement du plateau de Saclay. Pendant trois mois, 130 acteurs de l'ESR (Enseignement supérieur et recherche), de l'urbanisme et des élus locaux ont travaillé dans six ateliers différents pour faire des propositions d'évolution, notamment sur le développement économique, la science, les mobilités et le logement.

Pour Grégoire de Lasteyrie, « ici la mobilité n'est pas un sujet technique parmi d'autres, c'est l'une des conditions

même de la réussite de Paris-Saclay ».

Concernant le logement, Nadia Bouyer, directrice générale du groupe Action logement et coordinatrice de l'atelier sur le sujet, signale qu'à la fin de l'année 2024, le plateau avait réalisé 5 % des logements familiaux souhaités, et 50 % des logements étudiants par rapport à la programmation.

Les propositions de l'atelier « science » portent quant à elles sur le maintien, l'amélioration ou l'achat d'infrastructures de recherche, mais aussi sur la nécessité de travailler sur des domaines scientifiques spécifiques pour Paris-Saclay.

Enfin, le groupe ayant travaillé sur des propositions pour le développement économique du plateau de Saclay s'accorde sur le succès académique, mais pointe un succès économique « en retrait ».

L'objectif « atteint » de la concentration scientifique

« Le premier objectif de ce projet [Paris-Saclay] était d'avoir une concentration scientifique tout à fait exceptionnelle et de niveau mondial sur ce plateau. Cet objectif est atteint », déclare [Laura Chaubard](#), directrice générale et présidente par intérim de l'École polytechnique. Elle revient avec Mehran Mostafav, vice-président recherche de l'Université Paris-Saclay, sur les conclusions de l'atelier sur la science.

« Ce qui est moins visible sur ce plateau, c'est notamment son unité. D'ailleurs Paris-Saclay n'apparaît en tant que tel dans aucun classement de clusters d'innovation scientifique mondiaux », signale Laura Chaubard.

« Le deuxième constat nuancé que nous faisons est sans doute sur l'intensité du transfert de ce qui est produit par nos laboratoires, vers des aventures entrepreneuriales, vers aussi les secteurs économiques. Ce transfert n'est pas assez intense aujourd'hui. Il y a un potentiel à exploiter plus fortement. »

Le groupe de travail identifie des domaines scientifiques différenciants pour Paris-Saclay :

- Quantique, interaction lumière-matière, matériaux ;
- IA et sciences des données ;
- Medtech, biotech et foodtech ;
- Défense, aéronautique et spatial ;
- Matériaux, énergie et instrumentation.

Les trois recommandations du groupe de travail sur la science

Mehran Mostafav évoque quant à lui trois recommandations issues du groupe de travail.

D'abord, « identifier les consortia (publics et/ou privés) en mesure de mettre en place des lieux incarnant physiquement l'identité de Paris-Saclay afin de renforcer sa visibilité et son identité auprès des chercheurs, des entreprises et des citoyens ».

Ensuite, il mentionne la nécessité de « renforcer l'avantage compétitif de Paris-Saclay lié aux infrastructures de recherche et infrastructures technologiques sur trois axes : maintenir au meilleur niveau des infrastructures existantes de rang mondial, acquérir ou créer les infrastructures nécessaires pour maintenir le leadership dans des domaines d'excellences, coordonner ou rassembler des équipements existants pour un effet synergétique ».

Parmi les équipements à maintenir au plus haut, le vice-président mentionne le synchrotron Soleil et les moyens de calculs.

Le groupe de travail propose d'acquérir ou de créer les infrastructures suivantes pour maintenir le leadership : source de neutrons compacte, spectromètre RMN de très haut champ, spectromètre de masse par accélération, caractérisation des matériaux irradiés, communication quantique, partage de données IoT Edge Cloud.

Enfin, le GT propose aussi « de coordonner ou rassembler dans un effet synergétique des infrastructures comme un pôle laser ». Il appelle aussi à plus de coordination autour des semi-conducteurs, du quantique, de l'IA et de la robotique.

La troisième recommandation du groupe de travail propose de « soutenir et renforcer le développement d'entreprises, la recherche partenariale et les liens avec les acteurs socioéconomiques à proximité, afin de stimuler l'innovation et l'impact sociétal de Paris-Saclay ».

Les propositions de l'atelier développement économique

Pour Augustin de Romanet, ancien PDG (Président directeur général) du groupe ADP (Aéroports de Paris) (Aéroport de Paris), « nous avons avec l'ouverture de la ligne 18 une heure de vérité. Cette inauguration devra être le moment où Paris-Saclay devra être plongé sur la scène internationale ».

Le groupe de travail établit cinq priorités :

- « Mettre en place une vraie politique de l'offre avec une première tranche de 100 000 m² à commercialiser d'ici 2035, dans une logique de maisons thématiques tech (IA (Intelligence artificielle), mobilité/défense, santé connectée, etc.), tout en gardant une réserve foncière pour accueillir des flagship industriels sur de grands plots financiers » ;
- « Pousser à l'installation de venture capital à Paris-Saclay et à la création d'un observatoire des start-up pour agréger les chiffres des levées de fonds de l'ensemble des start-up de Paris-Saclay » ;
- « Mise en place d'un guichet unique de l'innovation et d'un parcours d'accompagnement à l'entrepreneuriat sans coupure pour les forces vives du plateau » ;
- « Plan marketing territorial incluant les actions de prospection avec Business France et Choose Paris Region, sur la base de la nouvelle stratégie de marque, avec mise en place de task forces (pilotage resserré) par prospect » ;
- « Développement d'un "lieu iconique" permettant d'accueillir un Welcome Center et une salle d'une taille suffisante pour permettre l'organisation d'événements d'entreprises scientifiques d'ampleur ».

Les propositions sur l'enjeu des mobilités

L'atelier sur les mobilités est présidé par Grégoire de Lasteyrie. Pour lui, la mobilité se réfléchit selon deux axes : l'accessibilité de Paris-Saclay depuis le reste de l'Île-de-France et l'accessibilité locale.

« Car la mobilité ne se résume pas juste aux grandes infrastructures, elle se joue aussi dans les trajets du quotidien, dans les liaisons entre le plateau et la vallée, au sud du campus urbain, les connexions avec les villes environnantes, avec les équipements structurants, qu'il s'agisse de Versailles, de Saint-Quentin-en-Yvelines, de Massy, de l'aéroport d'Orly, et bien sûr des déplacements à l'intérieur même du campus urbain. »

« Pour un salarié du plateau, l'enjeu est avant tout celui de la fiabilité. Beaucoup continuent aujourd'hui à privilégier la voiture, non pas par conviction idéologique, mais parce qu'elle demeure souvent, encore aujourd'hui, le moyen le plus sûr de maîtriser ses horaires malgré les congestions », déclare l'élu.

« Pour les étudiants, la situation est différente. Ceux qui résident sur le plateau utilisent massivement les transports en commun, 80 % à peu près. Ce sont donc les premiers utilisateurs des transports en commun sur le plateau. Ce sont eux qui aujourd'hui en subissent le plus directement les éventuelles fragilités. Lorsqu'un bus est saturé, lorsqu'une correspondance est manquée, ce n'est pas juste un trajet qui est perturbé, c'est potentiellement un cours qui n'existe pas, c'est un examen qu'on rate, c'est une journée d'études qui est impactée, un projet de découverte qui n'aura pas lieu, et c'est évidemment inacceptable pour ces étudiants. »

Grégoire de Lasteyrie pointe « les difficultés » concernant les déplacements en soirée ou durant le week-end pour les étudiants vivant sur le plateau.

« Si on veut réussir progressivement à faire changer les mobilités, et que d'autres mobilités que la voiture soient choisies, cela ne se fera ni par la réjection, ni par la culpabilisation. Cela se fera parce que nous rendrons des alternatives crédibles », déclare Grégoire de Lasteyrie.

La question des transports en commun

« Le premier sujet, ce sont les transports en commun », indique l'élu.

Il estime qu'en 2035, les flux de déplacement urbain sur le plateau devraient doubler. « C'est un chiffre qui nous interpelle, évidemment, parce qu'il part d'une situation qui est compliquée aujourd'hui. »

« Mais c'est aussi un chiffre qui raconte la réussite annoncée de Paris-Saclay, parce que cela traduit l'attractivité de notre territoire, sa capacité à attirer de nouveaux talents, des entreprises, des chercheurs, des étudiants, des familles. Mais évidemment, cela ne se fait pas sans une responsabilité collective importante. Nous ne devons pas reproduire les modèles du passé. On doit repenser la mobilité et les changements. Le sujet n'est pas seulement d'absorber plus de déplacements, le sujet c'est de transformer la structure même de ces déplacements pour capter la croissance future à travers les transports collectifs, le vélo, la marche, le covoiturage, l'autopartage, tous les usages alternatifs à la voiture seule. »

Pour l'élu, « la ligne 18 ne réussira que si elle est pensée comme l'armature d'un système complet. Il faut donc réussir les rabattements bus, les parkings vélos, les pôles d'échange, les connexions avec les cars express et les parcours piétons autour des gares. La question des pôles gares est absolument centrale. Une grande infrastructure ne vaut que par la qualité de tout ce qui est construit autour d'elle finalement ».

Le groupe de travail sur la mobilité identifie des points de vigilance :

- l'amélioration de la desserte du plateau depuis les Ulis ;
- la sécurité des piétons alors que plusieurs accidents notamment mortels ont eu lieu sur le plateau.

« Le groupe de travail propose de travailler sur la question très spécifique des modalités d'abandon du bouclage du TCSP dans le quartier de l'École polytechnique au sud-est. Il y a aujourd'hui un consensus pour dire que ce bouclage n'a plus nécessairement de pertinence. Il faut clarifier juridiquement et opérationnellement les modalités de son abandon. »

Le groupe de travail établit trois recommandations spécifiques à l'usage de la voiture :

- l'harmonisation de la politique de stationnement sur voirie entre les différentes communes, notamment avec l'arrivée de la ligne 18 ;
- encourager les usages partagés de la voiture ;

- développer l'autopartage et la recharge électrique.

Le potentiel des déplacements à vélo

Pour Grégoire de Lasteyrie, « le vélo représente sans doute l'un des plus grands potentiels de développement du territoire ». Il indique que le plateau accueille « une population jeune, et un écosystème universitaire et scientifique particulièrement réceptif à ces usages et à sa pratique ».

« Ce potentiel fort est directement lié à la qualité des aménagements et de l'accompagnement que nous pouvons faire de ce mode actif. Probablement, nous ne sommes pas encore allés assez vite en la matière. »

Le groupe de travail propose ainsi de :

- prioriser les aménagements cyclables à réaliser ;
- mettre en place un pilotage renforcé avec un chef de filât clairement identifié pour les aménagements vélos.

« Le groupe de travail appelle aussi à veiller strictement à l'application des normes de stationnement vélo dans les constructions. Parce que le vélo ne se développera pas si les étudiants, les salariés, les habitants ne peuvent pas stationner leur vélo facilement et en sécurité à proximité de leur logement et de leur lieu d'études ou de travail. Le stationnement public sur l'espace public, c'est important. Le stationnement sur l'espace privé ou collectif, c'est aussi essentiel. »

Les propositions sur le logement

Le groupe de travail évoque un fonctionnement sur le plateau marqué par les rythmes universitaires. Pour Nadia Bouyer, « cette spécialisation a des effets : fragilité des commerces, difficultés le week-end... Il faut donc travailler à la qualité résidentielle : des espaces publics agréables, des rez-de-chaussée actifs, des attentions aux usages du quotidien ».

Elle évoque également la nécessité d'introduire plus de variété, avec par exemple plus de maisons de ville ou des transitions plus douces vers le paysage agricole.

Elle signale également qu'en termes de consommation, neuf étudiants équivalent à un ménage. « Faire ville, ce n'est pas seulement produire des logements. » C'est pourquoi le groupe de travail propose de « réaligner l'offre sur les capacités des ménages », avec notamment du locatif abordable.

Une autre proposition est de clarifier la stratégie sur le logement étudiant en objectivant les besoins. La directrice générale du groupe Action logement souligne l'importance pour cela de s'appuyer sur les observatoires territoriaux du logement étudiant.

Elle met en avant deux points :

- les niveaux de loyers qui peuvent représenter un frein, notamment pour les étudiants internationaux ;
- l'importance de diversifier les produits, « notamment pour les alternants, les doctorants, les jeunes chercheurs, qui n'ont pas les mêmes besoins que les étudiants ».

Enfin, le groupe de travail appelle à « renouveler les modalités de pilotage autour d'une démarche plus itérative ». « Le cadre actuel des concertations est parfois vu comme trop rigide, tout comme les normes imposées. Cela génère des tensions entre opérateurs, établissements et collectivités », signale Nadia Bouyer.

© News Tank Éducation & Recherche - 2026 - **Code de la propriété intellectuelle** : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »